

Direction Appui aux Territoires et Data

Objet :

Avis concernant le projet de modification simplifiée

Affaire suivie par :

Novello Romain

Tel 03 81 25 25 19

Mail : r.novello@saone-doubs.cci.fr

Madame Anne VIGNOT  
Présidente de Grand Besançon  
Métropole  
La City  
25000 BESANCON

Besançon, le 19/06/2024

Madame la Présidente,

Vous trouverez via cette lettre notre retour concernant le projet de modification simplifiée n°5 du PLU de la ville de Serre-les-Sapins.

Ce projet, visant essentiellement à supprimer un emplacement réservé du PLU et à annexer des modifications (au préalable validées) au règlement écrit, ne soulève aucune remarque de la part de nos services.

En effet, comme explicité, ces évolutions restent en adéquation avec les objectifs poursuivis par votre PADD et se veulent également compatibles avec le SCoT de votre territoire.

La modification proposée permettra l'installation d'un cabinet dentaire et offrira donc une meilleure desserte en services pour les populations locale et environnante. Renforcer le maillage territorial en matière de soins de proximité ne peut donc qu'être pertinent dans un contexte de tensions avérées sur la demande en soins médicaux.

Par ailleurs, cet emplacement était réservé pour un arrêt de car de ramassage scolaire, et conformément à l'aménagement des transports collectifs locaux, sa suppression n'entraîne pas de report de charge spécifique sur le reste du réseau.

En conclusion, compte tenu du fait que votre projet concerne des corrections souhaitables de votre règlement et est conforme à vos documents supracommunaux, **nous approuvons ce projet de modification simplifiée n°5 et émettons un avis favorable à ce dernier.**

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions, Madame la Présidente, de bien vouloir agréer nos salutations distinguées.

Le Président de la CCI Saône-Doubs,  
Jean-Luc QUIVOGNE

